

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 08345

Numéro SIREN : 622 056 307

Nom ou dénomination : SPERANS

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2018 sous le numéro de dépôt 12960

Société : SPERANS

Date de clôture :31/12/2017

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	15 245		15 245	15 245
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	15 245		15 245	15 245
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	235 508	147 471	88 037	138 167
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	331 701	82 343	249 358	235 110
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières	567 209	209 814	357 395	371 277
Total Actif Immobilisé (II)	582 454	209 814	372 640	386 522
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				27 439
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances				27 439
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités				
TOTAL Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
TOTAL Actif circulant (III)				27 439
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
Total Général (VII)	582 454	209 814	372 640	413 961

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)		445 380	445 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		228	228
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)			
Réserve légale		35 765	35 765
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)			
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)			
TOTAL Réserves		35 765	35 765
Report à nouveau		-142 790	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-80 858	-142 790
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		277 702	388 589
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FOND PROPRES (II)			
Provisions pour risques			7 733
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)			7 733
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)			
TOTAL Dettes financières			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		63 348	67 668
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		31 589	
TOTAL Dettes d'exploitation		94 937	67 668
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (IV)		94 937	67 668
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF (I+V)		372 640	433 951

Compte de résultat

Compte de résultat		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires nets					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				31 201	1 828
Autres produits				7 000	5 600
Total des produits d'exploitation (I)				38 201	7 428
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				64 919	71 342
Impôts, taxes et versements assimilés				113	113
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements			
		Dotations aux provisions			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				54 839
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)				65 032	128 383
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				-26 831	-118 955
Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)		
Produits financiers de participations				1 462	278
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				1 462	278
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilés				138	1 212
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				138	1 212
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				1 324	-934
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II+III-IV+V-VI)				-25 507	-119 901

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 553	41
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 082	32
Total des produits exceptionnels (VII)	43 635	72
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33 961	160
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	45 027	22 801
Total des charges exceptionnelles (VIII)	78 988	22 961
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-35 353	-22 888
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	89 298	7 170
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	144 156	160 368
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-60 858	-142 790

Société : SPERANS

Date de clôture :31/12/2017

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Société : SPERANS

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est 372 640 EUR et le résultat s'élève à -80 858 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016.

La société ACA Nexia a été choisie pour auditer les comptes annuels de la société SPERANS. Les honoraires au titre de ces différentes missions s'élèvent à 4 900,00 HT.

Utilisation d'estimations

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose l'entreprise, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

Immobilisations Financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SPERANS s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession a été prise, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à leur valeur de cession estimée si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SPERANS détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres

de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques et charges peuvent être constituées si la société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Autres Immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les titres, autres que les participations que SPERANS a l'intention de conserver durablement, et également les prêts accordés aux tiers et aux sociétés du groupe dans lesquelles SPERANS ne détient pas de participation.

Une dépréciation est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

Créances d'exploitation

Les créances regroupent principalement les comptes-courants des sociétés du groupe.

Les créances qui présentent un risque de non-recouvrement, font l'objet de provision pour dépréciation

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantage économique futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement CRC N°2008-06 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Impôt sur les bénéfices

Au 01/01/2008, la société SPERANS a intégré le groupe fiscal constitué par les sociétés du groupe ENGIE selon les dispositions édictées par l'article 68 de la loi de finance pour 1988 (loi n°87-1060 du 30-12-1987). En vertu de la convention du groupe d'intégration fiscale ENGIE, la filiale supporte seule la charge d'impôt dans ses comptes comme si celle-ci était imposée séparément après imputation de ses propres déficits.

Faits caractéristiques

L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2017 a décidé la modification juridique de la société en SAS.

Comparabilité des exercices

Les états financiers arrêtés au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu. Par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

Société : SPERANS

Date de clôture :31/12/2017

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Société : SPERANS

Immobilisations

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement		(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)	15 245		
Terrains		Dont composants			
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL (III)			
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			288 980		-33 452
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			328 654		3 047
		TOTAL (IV)	587 614		-30 405
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	612 859		-30 405
Cadre B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Virement	Cession	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement		(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)			15 245
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL (III)			
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					235 508
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					331 701
		TOTAL (IV)			567 209
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			582 454

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme			7 733	
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	7 733		7 733	
TOTAL (II)	7 733		7 733	
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	132 793	45 027	30 349	147 471
Provisions sur autres immos financières	93 544		31 201	62 343
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	226 337	45 027	61 550	209 914
TOTAL GENERAL (I+ II+ III)	234 070	45 027	69 283	209 914
Dont dotations et reprises d'exploitation			31 201	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		45 027	38 082	
dépréciations des titres mis en équivalence				

Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts			331 701	331 701	
Autres immobilisations financières					
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			331 701	331 701	
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients					
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Autres impôts				
	Etat - divers				
Groupes et associés					
Débiteurs divers					
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				661 402	
Charges constatées d'avance					
TOTAL DES CREANCES			331 701	331 701	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B		Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés			63 348	63 348	
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés			31 589	31 589	
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES			94 937	94 937	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques	
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	445 380						445 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	228						228
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	35 765						35 765
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	0				-142 790		-142 790
Résultat de l'exercice	-142 790	142 790	-80 858				-80 858
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	338 560	142 790	-80 858		-142 790		277 702

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2017	Valeur nominale
Actions ordinaires	27 835			27 835	16
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	27 835			27 835	

Société : SPERANS

Date de clôture :31/12/2017

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Société : SPERANS

Liste des filiales et participations

[illegible]

SPERANS

Société par Actions Simplifiée au capital de 445 360 Euros
Siège social : 1 place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE
622 056 307 R.C.S. NANTERRE

CONSTATATION DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

16 AVRIL 2018

Extrait

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font ressortir une perte de 60 858 Euros décide de l'imputer au report à nouveau de (5142 790) Euros qui s'établit ainsi à un solde de (203 648) Euros.

L'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution a été adoptée par l'Associé Unique.



Extrait Certifié conforme

Le Président

SPERANS

Société par actions simplifiée au capital de 445 360 €
Siège social : 1, place Samuel Champlain – 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Aux Actionnaires,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sperans relatif à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note « immobilisations financières » de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par la société pour le suivi de la valeur des titres de participation et des autres immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

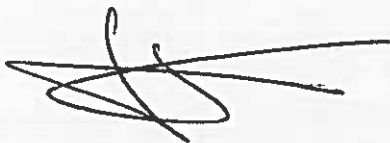
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 avril 2018



Auditeurs & Conseils Associés
Représenté par
Laurent Cazebonne